

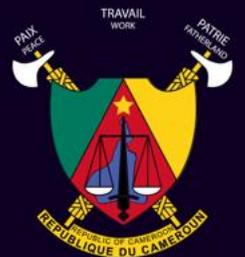
ICAO Facilitation Regional Forum

Seamless Skies: Efficient Facilitation
for a Connected World

3 to 4 March 2025
Yaoundé, Cameroon



Hosted by:



Dr. ESSAME PATRICE

Commissaire Divisionnaire

CHEF DE LA DIVISION JURIDIQUE/DGSN

CAMEROUN

**SESSION 6 : PERSONNES INADMISSIBLES ET TRAITE DES PERSONNES,
ASPECT REGLEMENTAIRE ET OPERATIF : EXPERIENCE DU
CAMEROUN**

I- CADRE NORMATIF SUR LES PERSONNES INADMISSIBLES ET LA TRAITE DES PERSONNES AU CAMEROUN

Au Cameroun, le traitement de la question des personnes inadmissibles est prévu par :

- ✓ **La Loi n°97/012 du 10 Janvier 1997 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun. Cette loi détermine les formalités à accomplir par tout étranger désireux d'entrer au Cameroun, et prévoit la mesure administrative à prendre en cas de non accomplissement de ces formalités. Celles-ci, considérées comme étant substantielles;**
- ✓ **Le Décret n°2023/147 du 02 Mars 2023 fixant les modalités d'application de la loi n°97/012 du 10 Janvier 1997 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun.**

Au sens de la législation camerounaise, sont considérées comme personnes inadmissibles :

- **les étrangers arrivés à l'une des frontières du Cameroun sans avoir préalablement obtenus un visa d'entrée ;**
- **les étrangers présentant des documents frauduleux au niveau des frontières, à l'effet d'obtenir un visa d'entrée, sauf dérogation expresse (Convention, Zone CEMAC, cf. MRP n° 440/DGSN/SG/DJ/CAAC du 09 Septembre 2024 sur la libre circulation des personnes et des biens en zone ZEMAC) ;**
- **les étrangers indésirables sur le sol camerounais pour des raisons d'ordre sécuritaire.**

S'agissant de la traite des personnes, elle est réglementée par la Loi n°2011/024 du 14 Décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes.

II- ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA TRAITE DES PERSONNES



La traite des personnes est constituée de trois (03) éléments matériels:

A- l'(s)acte (s) posé (s):

- 1- le recrutement;
- 2- le transfert d'un lieu à un autre;
- 3- l'hébergement ou l'accueil des personnes.



B- le (s) moyen (s) utilisé (s) :

- 1- menaces ou recours à la force, enlèvement, fraude, tromperie;
- 2- abus d'autorité ou de vulnérabilité, corruption de toute personne ayant autorité sur la victime, acceptation d'avantages par cette dernière;
- 3- la ruse entraînant l'absence de consentement libre et éclairé de la victime



C- les fins visées :

- 1- exploitation de la victime à des fins sexuelles;
 - 2- travail forcé, esclavage;
 - 3- proxénétisme.
- Ainsi, la traite des personnes peut être commise au Cameroun, ou au-delà des frontières nationales (crime transnational organisé).



III- ASPECT OPERATIF

A-) REFOULEMENT DES PERSONNES INADMISSIBLES

Le refoulement est une mesure prise par les Services de la Police de l'Emi-Immigration au niveau des frontières, qui consiste à:

- transporter immédiatement la personne inadmissible dans l'aéronef ou tout autre moyen l'ayant débarqué aux frontières, à la charge du transporteur;
- mentionner l'opération de refoulement dans un registre y dédié;
- adresser un compte rendu au Délégué Général à la Sûreté Nationale.

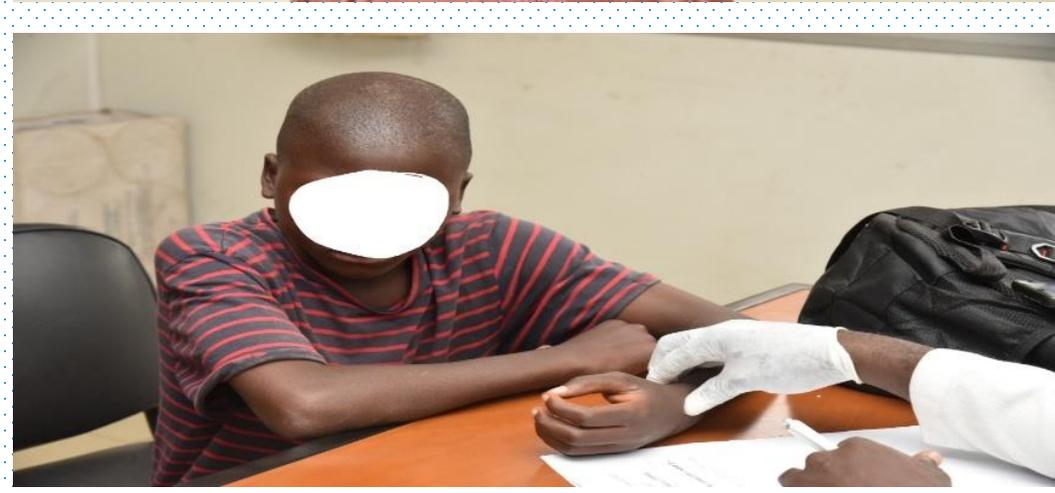
B-) GESTION DE LA TRAITE DES PERSONNES

1- Moyens utilisés par les auteurs de la traite des personnes:

- mise en place des réseaux de passeurs;
- utilisation des frontières terrestres généralement poreuses;
- passage par les pays pour lesquels les visas ne sont pas exigés, en vertu d'une Convention avec le Cameroun;
- mise à disposition auprès des Agences qui les placent à leur tour, aux fins d'exploitation.

2- Actions menées par les Services d'Emi-Immigration:

- Aménagement des dispositifs spéciaux d'accueil des dites personnes;
- Référencement aux Structures compétentes pour une assistance psychologique;
- Coopération avec l'OIPC-INTERPOL.



STATISTIQUES DES CAMEROUNAIS AYANT FAIT L'OBJET DE REFUS D'ADMISSION A L'ETRANGER

PERIODE	2022	2023	2024
TOTAUX	813	1044	937

STATISTIQUES DES ETRANGERS AYANT FAIT L'OBJET DE REFUS D'ADMISSION AUX AEROPORTS INTERNATIONAUX DE DOUALA ET YAOUNDE-NSIMALEN

PERIODE	2022	2023	2024
NOMBRE	251	417	289

STATISTIQUES DES REFOULEMENTS DES ÉTRANGERS AUX POSTES FRONTIÈRES TERRESTRES DE KOUSSERI, FOTOKOL, BLANGOUA ET KOFIA

PERIODE	2022 à date
NOMBRE	288

Thank You

